



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE DU MARDI 26 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le mardi 26 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Sandrine PINCON, Micheline VOINIER, Stéphane ANGOT, Fabienne BECHET, Micaela PTAK François-Rémy MONNIER

Pouvoirs : Daniel RENAULT à Dominique TURPIN, Angélique MENAGE à Micheline VOINIER et Thierry LABARTHE à Stéphane ANGOT

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier est validé à l'unanimité.

Le 12 décembre dernier le conseil municipal a statué pour lancer l'opération de classement des voies des cottages dans le domaine public et prescrire l'enquête publique. A cet effet, Monsieur Philippe LE BOMIN a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête a débutée en mairie le 16 février jusqu'au 02 mars 2013. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de NEZEL pendant toute la durée de l'enquête (jours et heures d'ouverture).

Monsieur LE BOMIN recevra en mairie le mercredi 27 février de dix heures à midi. Le 02 mars, dernier jour de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de NEZEL, les observations du public, de dix heures à midi.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de classement d'office sont consignées sur le registre de l'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de la station d'épuration aura lieu le 12 avril 2012.

Monsieur le Maire informe le conseil de problèmes ayant eu lieu ce week-end dans le cadre de la location de la salle des fêtes. De nombreux dommages ont été constatés sans compter les nuisances

conséquentes pour les riverains qui se sont plaints auprès de la mairie. Les dégâts constatés seront mis à la charge par les locataires.

Nous avons reçu le compte rendu du conseil syndicat intercommunal de transports scolaires Mantes Maule Septeuil du 21 novembre 2012. Il est tenu à la disposition des conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR

- 1) Revalorisation d'un loyer du bâtiment accueillant le cabinet paramédical,
- 2) Avis du conseil municipal sur l'application de la réforme des rythmes scolaires,
- 3) Choix du prestataire pour le diagnostic accessibilité sur la commune,
- 4) Demande d'affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) du syndicat mixte « Seine et Marne Numérique ».
- 5) Débat d'orientation budgétaire

1) Revalorisation du loyer du local d'habitation situé au 29 rue Saint Blaise DLB 2013/7

Monsieur le Maire expose que conformément à la clause d'indexation prévue par le bail du logement situé au 29 rue Saint Blaise, le loyer doit faire l'objet d'une augmentation annuelle **au 18 février de chaque année**. Cette augmentation ne peut être supérieure à l'évolution de l'IRL, indice de référence des loyers, régulièrement publié par l'Insee.

L'indice de référence des loyers, pour le 4^{ème} trimestre 2012 publié par l'INSEE indique une augmentation de 1.88 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une augmentation à + 1.88 % pour l'année 2013

- Soit un loyer mensuel de 407,52 euros
- Charge Monsieur le Maire de faire en tous points le nécessaire en cette affaire

2) Avis du conseil municipal sur l'application de la réforme des rythmes scolaires DLB 2013/8

Nous avons reçu le 24 janvier un courrier du Ministère de l'éducation nationale au sujet de la réforme des rythmes scolaires. Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est paru le 24 janvier 2013. Une concertation est indispensable pour mener à bien l'application de cette réforme sur Nézel afin d'en mesurer l'impact financier et organisationnel. Le conseil municipal souhaite donc qu'une réflexion soit engagée avant toute chose avec tous les acteurs concernés. La commission affaires scolaires organisera donc cette réflexion en lien avec les enseignantes, l'éducation nationale, les parents d'élèves et la CCSM pour l'accueil périscolaire.

Toute demande de dérogation visant à appliquer la réforme à la rentrée 2014 doit faire l'objet d'un courrier au département avant le 8 mars et au DASEN avant le 31 décembre.

L'ensemble des mairies ont été destinataires le 05 février 2013 du guide pratique relatif à la réforme des rythmes scolaires. Hélène MAHAUT s'est rendue à la réunion d'information organisée par la Préfecture le 26 février à destination des communes Yvelinoises. Bien que la décision d'application de la réforme en 2013 ou en 2014 revienne uniquement aux Maires, il nous semblait essentiel de prévoir une concertation avec les enseignantes et les parents d'élèves pour qu'une décision commune puisse être prise à ce sujet. Cette concertation a pu avoir lieu lors du conseil d'école du 27 février. Il en ressort un souhait unanime de report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Vu le décret du 24 janvier 2013,

Vu l'avis de la commission affaires scolaires,

Vu l'avis du conseil d'école,

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite bénéficier du report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 afin qu'une concertation élargie auprès de tous les acteurs concernés soit engagée.

3) Choix du prestataire pour le diagnostic accessibilité sur la commune DLB 2013/9

Pour mémoire, lors du conseil municipal du 12 mai 2012, la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées a été constituée. Bien qu'obligatoire uniquement dans les communes de plus de 5000 habitants il apparaissait judicieux de se saisir de cet outil afin d'entamer la réflexion sur l'accessibilité.

Les compétences de cette commission sont :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics de la voirie.
- organiser un recensement des logements accessibles,
- établir un rapport annuel présenté au conseil municipal,
- faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Un diagnostic des bâtiments communaux doit donc être confié à un prestataire spécialisé.

La commission travaux a pris contact avec plusieurs prestataires ;

Nous avons reçu deux devis de prestations identiques :

- QCServices pour un montant de 2250 euros HT.
- Arcalia pour un montant de 1930 euros HT.

Il est proposé de retenir la société Arcalia constituant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Vu l'avis de la commission travaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la société Arcalia pour le diagnostic accessibilité sur la commune.

4) Demande d'affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) du Syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique » DLB 2013/10

Le CIG nous a transmis une demande d'affiliation volontaire du syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique ».

Selon les dispositions de l'article 70-2 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, cette demande est soumise à l'ensemble des collectivités affiliées.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'affiliation au CIG du syndicat mixte Seine et Marne numérique.

5) Débat d'orientations budgétaires DLB 2013/11

Monsieur le Maire rappelle que, par souci de transparence, le conseil municipal a toujours organisé un Débat d'Orientation Budgétaire alors que celui-ci n'est obligatoire que dans les collectivités de plus de 3500 habitants.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la collectivité et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif.

La préparation du budget intervient dans un contexte économique et financier difficile, marqué par une faible reprise de l'économie française. Les prévisionnistes indiquent un produit intérieur brut devant progresser de 0,1 % pour l'année 2013.

La maîtrise des dépenses publiques reste l'objectif prioritaire du budget de l'Etat. Un effort supplémentaire sera demandé aux collectivités locales. Paradoxalement depuis la décentralisation (1982) les dépenses des collectivités territoriales sont en augmentation constante en raison de nouvelles compétences que l'Etat leur transfère. Les réformes engagées par l'Etat auront de lourdes conséquences sur les budgets communaux comme la réforme des rythmes scolaires.

Une gestion rigoureuse est donc fondamentale pour limiter la pression fiscale. Cela passe par une maîtrise des dépenses et la recherche d'autres sources de recettes. Conscients de ces exigences, le conseil municipal s'est attaché à engager ses efforts sur ces axes ce qui permet de voir la capacité d'autofinancement de la commune augmenter dès 2012 malgré le gel des dotations et l'augmentation des charges. Ces éléments sont présentés dans le détail ci-après.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2013 SUR NEZEL

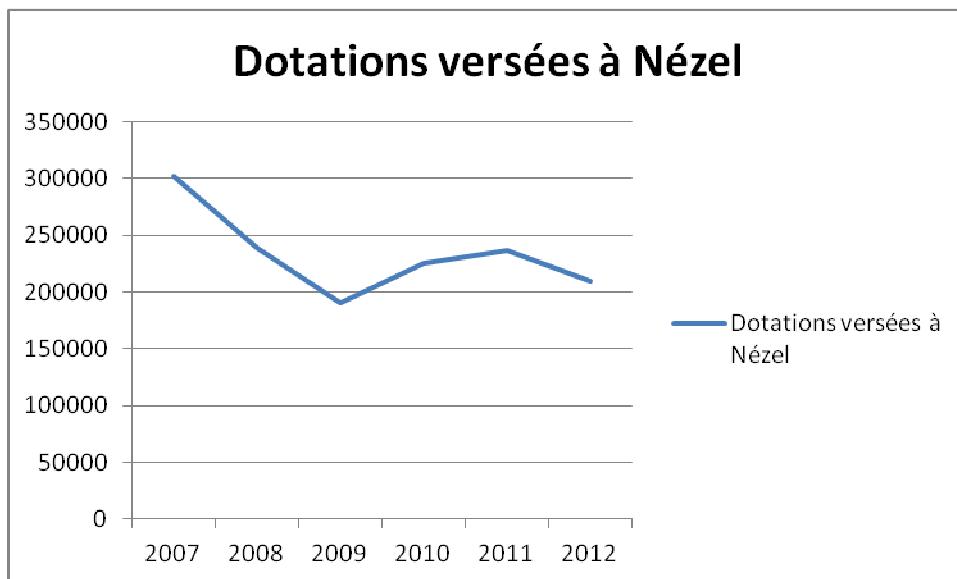
Le budget d'une commune est séparé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

- En section de fonctionnement, les dépenses concernent les opérations courantes des collectivités territoriales (rémunération du personnel, intérêts de la dette, entretien du domaine public, énergie et frais de fonctionnement divers). Les recettes sont principalement constituées des impôts, dotations de l'Etat, revenus des immeubles, concessions....
- En section d'investissement, les dépenses concernent les opérations en capital (remboursement des emprunts en capital, travaux d'équipement, acquisitions mobilières et immobilières). Les recettes sont principalement constituées des subventions finançant les programmes retenus par les collectivités. Elles sont versées par l'Etat, le conseil général, le conseil régional ou différents fonds en fonction de l'opération d'équipement engagée. La récupération de la TVA sur les programmes d'équipement fait aussi partie des recettes d'investissement. Les subventions perçues sont donc à déduire des programmes d'équipement HT pour obtenir le cout résiduel à la charge de la commune.

I) Orientations relatives au budget de fonctionnement

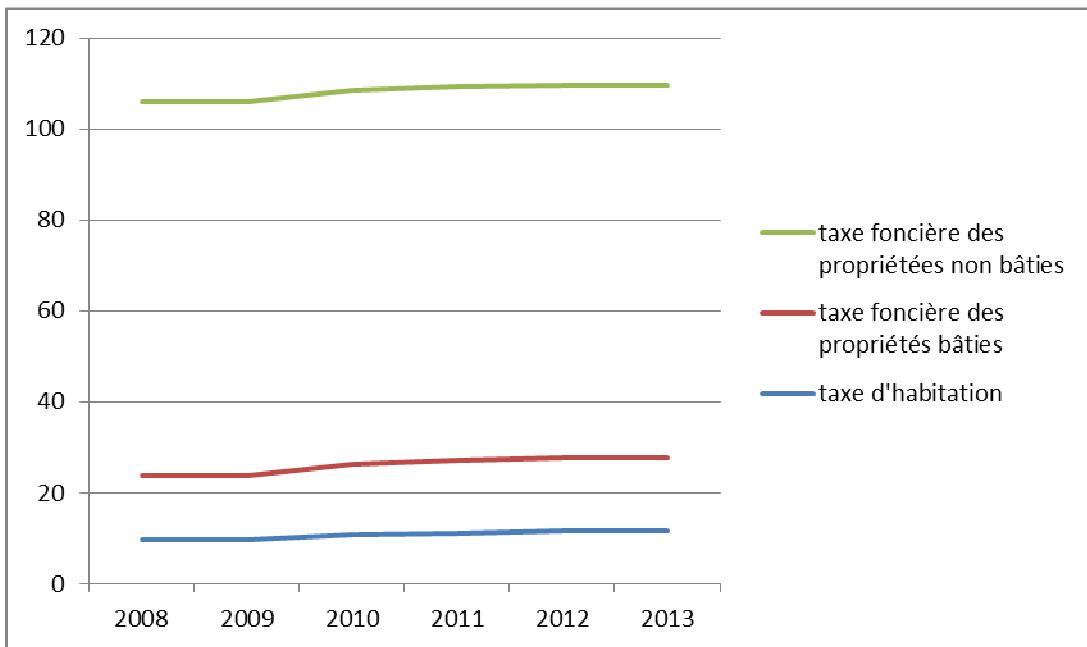
La section de fonctionnement représente les recettes et les dépenses relatives au fonctionnement de la commune.

- 1) **Les dotations de l'Etat sont en chute constante depuis la décentralisation (1982).** Elles traduisent un désengagement progressif de l'Etat qui transfère pourtant de plus en plus de compétences aux communes.



2) La fiscalité

Evolution des taux d'imposition sur Nézel



Les taux d'imposition sont restés gelés pendant de nombreuses années malgré les préconisations de l'adjoint chargé des finances du précédent conseil municipal.

Malgré la chute des dotations, le conseil municipal a souhaité limiter l'augmentation des impôts.

En 2013 le conseil municipal poursuit son effort en décidant de ne pas augmenter les taux d'imposition. En 2013 la taxe d'habitation reste inférieure de 2,3% à la moyenne des communes de même strate.

TAXE D'HABITATION

Taux votés en pourcentage	2008	2009	2010	2011	2012	2013
taxe d'habitation Nézel	9,81	9,81	10,81	11,21	11,71	11,71

Le taux moyen pour les communes de même strate dans les Yvelines s'établit à 14,01% en 2012.

Nézel est donc à 2,3% en dessous de la moyenne pour la taxe d'habitation.

TAXE FONCIERE BATIE

Taux votés en pourcentage	2008	2009	2010	2011	2012	2013
foncier bati Nézel	9,81	14,03	15,53	15,93	15,93	15,93

Le taux moyen pour les communes de même strate dans les Yvelines s'établit à 10,96% en 2012.

Nézel est donc à 4,97% au-dessus de la moyenne pour la taxe foncière des propriétés bâties.

TAXE FONCIERE NON BATIE

Taux votés en pourcentage	2008	2009	2010	2011	2012	2013
foncier non bati Nézel	82,1	82,1	82,1	82,1	82,1	82,1

Le taux moyen pour les communes de même strate dans les Yvelines s'établit à 49,95% en 2012.

Nézel est donc à 32,15% au-dessus de la moyenne pour la taxe foncière des propriétés non bâties. Le taux de cette taxe est le même depuis de nombreux années.

L'augmentation de la population à elle seule permet de constater une augmentation du produit de l'impôt sans en augmenter les taux :

Prévisions 2013 sur le budget de fonctionnement :

RECETTES Réelles	791 510	DEPENSES Réelles	791 510
		Virement à l'investissement	0
Total Recettes Disponible	791 510	Total Dépenses	791 510
Princip.Rec	Impôts Locaux	Princip.Dép	Personnel + charges
DGF	325 000	Frais fonctionnement	308 792
Reversem.CET	144 000	dont Fournitures.Scolaires	259 235
Droits Mutation	8 000	Services Extérieurs	7 000
Revenus Loc Imm	40 000	dont Maintenance	51 910
Compens.Poste	50 846	Assurance	21 614
Rmbt personnel CA	13 000	Timbre,Tel,Honor	6 842
Redev.Periscol	36 207	Indemn.,Particip.,Subvent.	18 500
	45 000	Intérêts emprunts	98 640
			19 921

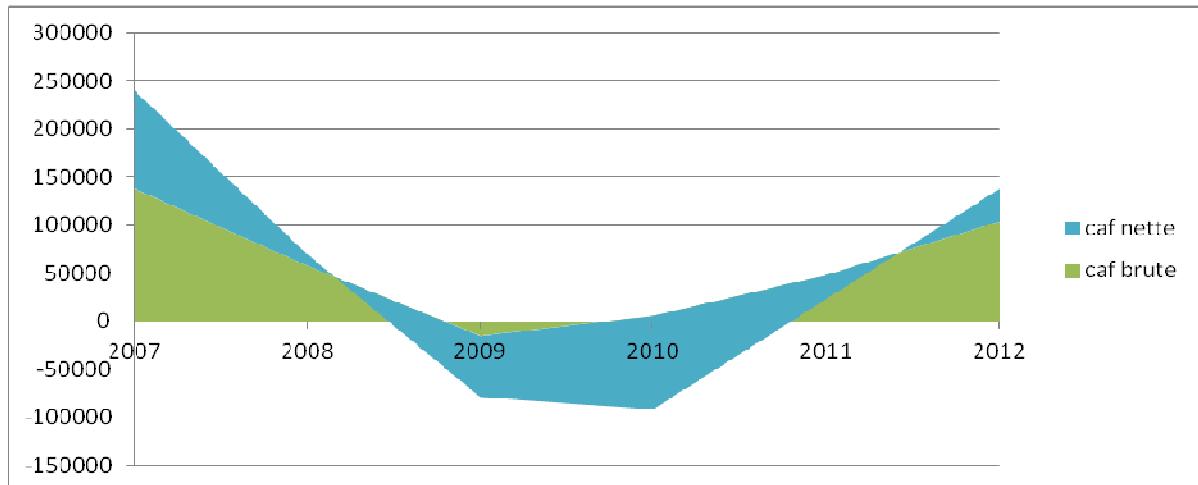
Pour aller plus loin dans cette analyse, la capacité d'autofinancement de la commune croît considérablement depuis l'exercice 2011.

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'ensemble des ressources internes de la collectivité dégagées à la fin de l'année permettant d'assurer son financement. Elle représente donc un excédent de ressources internes et correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, c'est-à-dire à un flux potentiel de trésorerie.

La CAF brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (bénéfice brut) et doit servir à couvrir le remboursement en capital de l'emprunt.

La CAF nette est le montant restant une fois le capital de l'emprunt déduit. C'est le montant résiduel qui représente le flux potentiel de trésorerie et qui peut donc permettre de financer les projets d'investissement (part communale).

Evolution de la capacité d'autofinancement de Nézel depuis 2007



La capacité d'autofinancement brute a été déficitaire en 2009 et 2010 du fait de nos emprunts qui nous permettent de maintenir nos investissements. A nouveau excédentaire depuis 2011 notre capacité d'autofinancement continue de remonter nettement sur l'exercice 2012.

II) Orientations relatives au budget d'investissement

La section d'investissement représente les recettes et dépenses relatives aux opérations d'équipement de la commune majoritairement subventionnées par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Prévisions 2013 sur le Budget d'investissement :

RECETTES	Réelles	287 410	DEPENSES	Réelles	397 568
Bénéf.Invest.		66 608			
Excéd.Fonct 2012		43 550			
Total Recettes Disponible	397 568		Total Dépenses		324 661
Princip.Rec	FCTVA	14 468	Princip.Dép	Capital d'emprunts	66 718
TLE		19 000	Achats		11 675
Subventions		160 062	dont Mat.Inform.		465
dont DETR		3 110	Ecole		10 000
CG 78		101 952	Matériel divers		1 210
Région		55 000	Réseau d'adduc eau		28 919
			Travaux Subvention.		161 633
			Travaux DETR		10 000

1) Principaux programmes d'équipement à inscrire au BP 2013

Le projet de budget 2013 de la section d'investissement s'élève à un peu plus de 241 440,79 €.

Contrat rural :

Un volet école consistant en la rénovation des bâtiments de l'école Pasteur, la salle d'éveil et de gymnastique, la cuisine du réfectoire, des aménagements permettant un agrandissement de la BCD et l'amélioration des accès à l'étage pour une meilleure circulation. Des aménagements extérieurs au niveau de l'entrée de l'école sont également prévus.

Un volet aménagement du rez-de chaussée de la villa Bellevue (future maison des associations)

Un volet installation d'aires de jeux à l'espace Pierre Brémard

Finalisation de la rénovation du mur du cimetière et travaux de finition de l'allée conduisant au columbarium

Les trois volets totalisent 250 000 euros subventionnés à 80%

Cout résiduel pour la commune 50 000 euros

En 2013 nous inscrirons 86 000 euros de dépenses sur le contrat rural pour 57 000 euros de subventions soit un cout résiduel pour la commune de 19 000 euros.

Parc public :

Le projet global porte sur la création d'un « parc paysager et jardin potager » ouvert au public sur la commune de NEZEL, qui a acquis en 2009 une propriété de caractère en haut de coteaux, constituée d'une demeure ancienne et d'un parc d'environ 3 150 m². Cette décision d'achat du conseil municipal a permis de sauver ce site unique d'un programme immobilier désastreux qui aurait occasionné un trouble incontestable à la tranquillité des Nézellois, tout en ouvrant l'opportunité de créer un espace public remarquable pour les Nézellois. Ce parc possèdera par ailleurs un conservatoire des variétés potagères de la Mauldre, et constituera ainsi un site unique à visée pédagogique valorisant le patrimoine agricole local. Enfin, à terme, la villa sera redéfinie comme une future maison des Nézellois sur la base d'un lien intergénérationnel entre jeunes et toujours jeunes. Ce programme est hautement subventionné par la Région (AEV), le Département (FDAF) et le programme Européen Leader. La consultation est en cours pour un début de travaux à l'été 2013.

Montant prévisionnel : 125 000 euros HT

Subventions (70%) : 37 500 euros par le département (FDAF)

25 000 euros par la Région (AEV)

43 948 euros par le programme Européen Leader

Cout résiduel pour la commune 18 552 euros

Création d'un escalier sur le bâtiment accueillant la micro crèche :

L'objectif est de diversifier l'offre locative pour répondre aux besoins de la population Nézelloise en adéquation avec le PADD (projet d'aménagement de développement durable) de notre PLU.

Montant prévisionnel : 49 850 euros HT

Subventions (80%) : 20 000 euros par la CCSM

10 000 euros de réserve parlementaire

9 880 euros de D.E.T.R

Cout résiduel pour la commune 9970 euros

III) AFFECTATION DU RESULTAT 2012

REPRISE DES RESULTATS BP 2013

Section de fonctionnement – Résultat CA 2012	147 056,75 €
Section d'investissement – Résultat CA 2012	66 607,97 €
Résultat global de clôture N-1 (exercice 2012)	213 664,72 €

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit

Dépenses d'investissement - RAR fin 2012 à reporter sur BP 2013	104 147,95 €
Recettes d'investissement RAR fin 2012 à reporter sur BP 2013	71 266,00 €
Solde des restes à réaliser N-1	-32 881,95 €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice :

Besoin de financement N-1	-32 881,95 €
---------------------------	--------------

Decide de reprendre les résultats

Investissement

Article 001 – Résultat d'investissement reporté – **66 607,97 €**

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G) **32 881,95 €**

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G) **114 174,80 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de Nézel,

DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES

Hélène MAHAUT informe le conseil que le carnaval aura lieu le 30 mars prochain.

Il n'y a pas d'autre question diverse, la séance est close à 22H45.

Dominique TURPIN

Maire de Nézel

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NEZEL**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le mardi 26 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Sandrine PINCON, Micheline VOINIER, Stéphane ANGOT, Fabienne BECHET, Micaela PTAK François-Rémy MONNIER

Pouvoirs : Daniel RENAULT à Dominique TURPIN, Angélique MENAGE à Micheline VOINIER et Thierry LABARTHE à Stéphane ANGOT

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Stéphane ANGOT	
Micaela PTAK	
François Rémy MONNIER	
Sandrine PINCON	
Micheline VOINIER	
Hélène MAHAUT	
Fabienne BECHET	